



## EXTENSION DU SCRUTIN DE LISTE AUX COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS : UN « BOUCLIER » POUR LES MAIRES.

Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) se réjouissent de l'adoption de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à renforcer la parité dans les fonctions électives et exécutives du bloc communal.

À un an des élections municipales de 2026, l'extension du scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes constitue une avancée démocratique majeure attendue par l'ensemble des associations représentatives des élus locaux.

Il était temps de mettre un terme à la pratique insupportable du « tir aux pigeons » qui personnalise le scrutin à outrance et peut parfois aboutir à un conseil municipal qui ne partage ni les mêmes idées, ni les mêmes projets pour la commune.

Le scrutin de liste est une meilleure protection pour les maires. C'est également pouvoir se présenter en équipe autour d'un projet devant les électeurs. C'est enfin inciter les citoyens à s'engager dans un collectif, ce que beaucoup n'osent pas faire au scrutin uninominal.

### **UN ENGAGEMENT CONSTANT DU GROUPE SER**

Avec persévérance, Éric Kerrouche et les membres du groupe SER s'engagent pour revitaliser notre démocratie, renforcer l'attractivité des mandats et améliorer le fonctionnement des conseils municipaux.

Depuis 2019, notre groupe propose et défend l'extension du scrutin de liste aux communes de moins de 1 000 habitants.

### **DES AVANCÉES CONCRÈTES POUR LES PETITES COMMUNES**

Ce texte, issu des réalités de terrain et des travaux des associations d'élus locaux, propose :

- d'harmoniser le mode de scrutin des élections municipales par l'extension du scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1.000 habitants ;
- d'ouvrir la possibilité de déposer des listes incomplètes ;
- d'élargir aux communes entre 500 et 999 habitants le mécanisme du « réputé complet ».

### **IL NE FAUT PAS NÉGOCIER AVEC LA PARITÉ**

Pour le groupe SER, il était essentiel d'étendre à l'ensemble des communes le principe de la parité. Les femmes sont déjà très engagées dans la vie de nos communes. Demain, elles le seront davantage dans la vie municipale.



**Auteur**  
**Éric Kerrouche**  
Sénateur des  
Landes



**Chef de file**  
**Pierre-Alain Roiron**  
Sénateur  
d'Indre-et-Loire

---

**CONTACT PRESSE :**  
Service communication :  
01 42 34 38 24  
communication@soc.senat.fr